



Forum de législation **Législation multilingue**

**La rédaction des textes législatifs dans les deux
langues officielles du canton de Berne**

Berne, le 28 juin 2012

Gérard Caussignac, chef du Service juridique de la Chancellerie d'Etat

Sommaire

Remarques préliminaires

Modes d'élaboration des actes législatifs
en deux langues

- Rédaction traditionnelle
- Rédaction parallèle
- Rédaction bilingue

Appréciation des modes d'élaboration

La rédaction législative bilingue: atout ou fardeau?

Conclusions

Remarques préliminaires

Berne, canton bilingue

- Proportion de francophones dans la population d'environ 8 pour cent
- Même proportion d'employés francophones dans l'administration cantonale

Elaboration d'un acte législatif

- Phase de conception
- Phase de rédaction

Rédaction traditionnelle


Plus de 99 pour cent des textes législatifs rédigés en allemand

La version française est donc presque toujours une traduction

Mesures d'assurance-qualité:

- Contrôle des traductions par des juristes francophones
- Soutien par le Service de terminologie
- Banque de terminologie
- Mémoire de traduction
- Commission de rédaction

Rédaction parallèle



Rédaction article par article d'un projet d'acte législatif simultanément en allemand et en français par une ou plusieurs personnes germanophones et une ou plusieurs personnes francophones

Plusieurs expériences menées durant les années 90, mais plus depuis, principalement pour cause de manque de personnel adéquat

Rédaction bilingue

Mode de rédaction située entre la rédaction parallèle et la rédaction traditionnelle:

- Deux rédacteurs ou rédactrices, l'un ou l'une germanophone, l'autre francophone, se partagent la rédaction des articles, chacun ou chacune travaillant dans sa langue.
- Chaque rédacteur ou rédactrice transpose ensuite les articles rédigés par l'autre dans sa propre langue.
- Les deux versions de chaque disposition sont ensuite discutées et arrêtées de concert par les deux rédacteurs ou rédactrices.

Appréciation des modes d'élaboration

Critères d'appréciation de la qualité rédactionnelle des textes législatifs

- Concordance des versions allemande et française
- Equivalence de l'influence de chaque communauté linguistique dans le processus législatif
- Clarté et compréhensibilité des textes

Appréciation de la rédaction traditionnelle

Concordance des versions allemande et française

- Le canton de Berne se donne les moyens de l'assurer.

Equivalence de l'influence de chaque communauté linguistique dans le processus législatif

- Très faible possibilité pour la minorité romande du canton d'exercer une influence lors de la rédaction des normes

Clarté et compréhensibilité des textes

- La traduction permet fréquemment d'améliorer la cohérence, la précision et la clarté des textes législatifs.

Appréciation de la rédaction parallèle

Concordance des versions allemande et française

- Haut degré de concordance grâce à l'étroite collaboration et à la connaissance de la matière des rédacteurs/rédactrices

Equivalence de l'influence de chaque communauté linguistique dans le processus législatif

- Influence marquée de la minorité linguistique lors de la rédaction des normes

Clarté et compréhensibilité des textes

- La confrontation directe des formulations permet de faire apparaître d'éventuelles contradictions, inexactitudes, incohérences, non-dits ou sous-entendus.

Appréciation de la rédaction bilingue

Concordance des versions allemande et française

- Haut degré de concordance grâce à l'étroite collaboration et à la connaissance de la matière des rédacteurs/rédactrices

Equivalence de l'influence de chaque communauté linguistique dans le processus législatif

- Influence marquée de la minorité linguistique lors de la rédaction des normes

Clarté et compréhensibilité des textes

- La confrontation des formulations permet de faire apparaître d'éventuelles contradictions, inexactitudes, incohérences, non-dits ou sous-entendus.

La rédaction législative bilingue: atout ou fardeau?

Réponse: les deux.

Fardeau: charges supplémentaires pour le canton de Berne

- Personnel
- Travail administratif

Atout: amélioration de la qualité rédactionnelle des textes législatifs

- Deux langues, deux points de vue, une idée
- Exemples

Exemple 1

Artikel 8 Absatz 2 des Gesetzes über den Finanz- und Lastenausgleich (FILAG)

Der harmonisierte ordentliche Steuerertrag wird ermittelt, indem der Gesamtertrag der ordentlichen Gemeindesteuern durch die beschlossene Steueranlage der Gemeinde geteilt und mit dem Harmonisierungsfaktor von 2,4 multipliziert wird.

Article 8, alinéa 2 de la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC)

Le rendement fiscal ordinaire harmonisé est obtenu en divisant le rendement global des impôts communaux ordinaires par la quotité d'impôt de la commune, puis en multipliant le résultat par le facteur d'harmonisation de 2,4.

Exemple 2 (version d'origine)

*Artikel 34 Absatz 2 des Gesetzes über die Fachhochschulen (FaG)
(Ursprüngliche Fassung)*

Studierende, die an kantonalen Einheiten vorbildungsbedingte
Ergänzungsangebote besuchen, haben Gebühren von 2000 bis
4000 Franken pro Semester zu entrichten.

*Article 34, alinéa 2 de la loi cantonale sur les hautes écoles
spécialisées (LCHES) (Version d'origine)*

Les étudiants et étudiantes qui suivent des cours
complémentaires dans une unité cantonale en vue d'une
formation préparatoire versent des taxes de 2000 à 4000 francs
par semestre.

Exemple 2 (version remaniée)

*Artikel 34 Absatz 2 des Gesetzes über die Fachhochschulen (FaG)
(Bereinigte Fassung)*

Studierende, die an kantonalen Einheiten für die Zulassung zum
gewählten Studiengang erforderliche Ergänzungsangebote
besuchen, haben Gebühren von 2000 bis 4000 Franken pro
Semester zu entrichten.

*Article 34, alinéa 2 de la loi cantonale sur les hautes écoles
spécialisées (LCHES) (Version remaniée)*

Les étudiants et étudiantes qui suivent dans une unité cantonale
une formation complémentaire nécessaire à l'admission dans la
filière choisie versent des taxes de 2000 à 4000 francs par
semestre.

Conclusions

La rédaction parallèle et la rédaction bilingue

- satisfont mieux aux critères d'appréciation que la rédaction traditionnelle;
- permettent d'améliorer la qualité rédactionnelle des textes législatifs par rapport à la rédaction monolingue suivie de la traduction;
- se distinguent de la rédaction traditionnelle notamment par deux éléments déterminants:
 - La collaboration très étroite entre les rédacteurs/rédactrices
 - Le travail bilingue dès le début de l'élaboration du projet



**Je vous remercie de votre
attention.**